

## Renforcer l'inclusion dans les structures d'accueil en milieu collectif et familial de jour : la formation au cœur des enjeux de l'accueil de la petite enfance

*Entre l'évolution des pratiques et les exigences du terrain, la formation collective des équipes des structures d'accueil de la petite enfance apparaît comme un levier essentiel pour renforcer les compétences professionnelles et ancrer une approche inclusive. L'Association Inclusion Petite Enfance (AIPE) à Genève, forte de plus de vingt ans d'expérience, illustre l'importance du processus.*

Le 20 novembre 2025, une rencontre en ligne organisée par Pro Enfance a réuni plus de 30 personnes issues des six cantons romands. L'objectif était d'interroger la place de la formation dans la construction d'une culture inclusive et d'identifier les soutiens nécessaires pour la faire vivre au quotidien. L'événement a permis d'explorer comment la formation contribue à renforcer la cohérence des pratiques, à créer un vocabulaire et une vision partagés de l'inclusion, et à engager les équipes dans ce processus.<sup>1</sup>

Crée il y a plus de vingt ans, l'AIPE défend le droit de tous les enfants à être accueillis dans les mêmes structures collectives que leurs pairs. Pendant de nombreuses années, l'association a évalué les besoins des équipes éducatives et financé des ressources humaines supplémentaires pour faciliter l'accueil d'enfants à besoins particuliers. Elle a depuis recentré son action, laissant le financement aux communes, conformément aux principes de non-discrimination et de cohérence d'une politique inclusive. Aujourd'hui, l'AIPE se concentre sur la promotion de l'accueil de tous les enfants, la communication sur l'inclusion, ainsi que sur la formation et les échanges destinés à soutenir les institutions et les équipes. Le groupe *Participe*, créé pour porter le volet formation, réunit des professionnel·les de la petite enfance et de l'éducation spécialisée, impliqué·es dans la conception et l'animation des sessions.

En près de trois décennies, l'AIPE a accompagné plus de 500 enfants et participe activement à des congrès et instances professionnelles afin de promouvoir une culture inclusive cohérente et partagée sur le territoire.

### Formations proposées aux institutions collectives et à l'accueil familial de jour

Les formations continues proposées par l'AIPE s'adressent aux institutions collectives et à l'accueil familial de jour afin de soutenir les équipes dans le développement d'une pédagogie inclusive. Elles peuvent prendre différentes formes. Les formations de base sont adaptées aux contextes et aux besoins identifiés et s'adressent à l'ensemble de l'équipe. Elles introduisent les principes de la pédagogie inclusive et accompagnent les équipes et directions dans leur mise en œuvre quotidienne. Les ateliers thématiques abordent des sujets davantage ciblés et précis tels que l'aménagement de l'espace ou la manière de nommer les différences. Des soirées d'échanges, ouvertes quant-à-elles aux inscriptions individuelles, offrent un espace permettant de partager expériences et réflexions. Le public accueilli est très hétérogène : il s'agit autant de coordinateur·rices, éducateur·rices, accueillant·es en milieu familial, psychomotricien·nes que d'ergothérapeutes. Les thèmes abordés sont variés, allant de la mobilisation des jeux de manière inclusive, au choix de livres porteur d'un message encourageant la diversité, à la manière de favoriser la participation des parents ou encore portant sur

---

<sup>1</sup> Agnès Monnet et Sophie Demaurex, membres du comité de l'Association Inclusion Petite Enfance (AIPE) à Genève., ont été invitées à partager leur expertise en présentant leurs démarches.

l'organisation de l'espace pour favoriser l'accueil de tous les enfants. Les formations alternent apports théoriques et mise en pratique. Les équipes travaillent en petits groupes sur des situations concrètes pour réfléchir collectivement et identifier des solutions adaptées. Cette démarche valorise l'expertise des équipes et renforce leur capacité d'action face à des situations complexes.

Les formations de l'AIPE ont été conçues à partir des observations faites sur le terrain. Les pratiques étaient souvent centrées sur l'enfant en situation particulière, sans tenir suffisamment compte de l'environnement ou de la dynamique de groupe. Elles clarifient les principes de l'inclusion, fournissent des outils concrets utilisables pour tous les enfants, soutiennent la posture professionnelle et accompagnent l'analyse de situations complexes. Ce faisant, elles favorisent le passage d'une « prise en charge individuelle » à une « prise en charge individualisée intégrée au collectif ». Un aspect important de ces formations porte également sur la déconstruction des appréhensions liées à l'accueil d'enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP) et le renforcement de la confiance des équipes en leurs compétences, grâce aux échanges et aux retours d'expérience. Un suivi post-formation peut consolider les acquis.

Un élément déterminant est la participation de l'ensemble de l'équipe à la formation. En partageant les mêmes repères et une vision commune, les professionnel·les sécurisent et harmonisent leurs pratiques. Cette approche recentre l'attention sur les besoins des enfants tout en tenant compte de ceux de l'équipe, et aide à comprendre que les difficultés ne relèvent pas uniquement de l'enfant, mais de l'ensemble du contexte, redonnant ainsi un véritable pouvoir d'agir aux professionnel·les.

### **Il n'y a que des enfants extraordinaires qui créent un groupe ordinaire - comprendre et agir sur les besoins éducatifs particuliers**

Déconstruire les représentations permet d'élargir la compréhension de ce que recouvrent les « besoins éducatifs particuliers », et de les penser à l'échelle de l'ensemble du groupe. En début de formation, les équipes ont tendance à identifier ces besoins en se focalisant sur quelques enfants. Une fois les principes de l'inclusion intégrés, elles réalisent que la proportion d'enfants concernés est bien plus large, car elle englobe à la fois les déficiences d'origine organique, les troubles comportementaux, affectifs ou d'apprentissage, et les désavantages liés à des facteurs socio-économiques, culturels ou linguistiques. Les équipes constatent alors qu'une pédagogie inclusive permet de mieux répondre à la diversité des profils, et par conséquent à l'ensemble du groupe d'enfants accueilli.

Depuis une vingtaine d'années, le champ de l'éducation inclusive a connu un véritable changement de paradigme. Le modèle intégratif, centré sur l'enfant, a progressivement laissé place au modèle inclusif, centré sur l'environnement et la manière dont les professionnel·les peuvent le rendre accessible à tous. Dans les années 1970-1980, le concept d'intégration s'est développé. Il visait à accueillir dans un groupe « ordinaire » un enfant qui aurait été orienté vers un dispositif spécialisé. Toutefois, les interventions restaient centrées sur les difficultés de l'enfant, à qui l'on demandait de s'adapter au groupe, parfois en le retirant temporairement du collectif pour acquérir les compétences jugées nécessaires. Pour les plus petits, l'alternative à cette intégration consistait souvent à leur maintien à domicile, limitant fortement les perspectives d'inclusion. Dans le champ du handicap, l'évolution terminologique, introduite par l'organisation mondiale de la santé (OMS) depuis les années 1980, a contribué à ce changement de perspective. Y est désormais distingué : la déficience (altération biologique d'un organe ou système, par exemple une atteinte de la moelle épinière entraînant une paraplégie, relevant de la compétence du médecin) ; l'incapacité (limitations fonctionnelles, par exemple impossibilité de marcher, du ressort du thérapeute) ; le handicap (désavantage social résultant de l'interaction avec un environnement non adapté, par exemple un enfant qui ne peut suivre ses pairs lors des transitions, du ressort des équipes éducatives). Cette distinction rappelle qu'un

handicap n'est pas une déficience : il naît de l'interaction entre une personne et un environnement insuffisamment accessible. Le modèle inclusif s'inscrit dans cette logique. Il ne s'agit plus de faire en sorte que l'enfant s'adapte à l'environnement, mais d'agir sur l'espace, l'organisation et les conditions de participation pour permettre à tous les enfants d'accéder pleinement à la vie du groupe. Ce changement de paradigme met au centre le rôle et le mandat des équipes éducatives : la question n'est plus de savoir si un enfant « peut être intégré », mais comment l'environnement peut soutenir sa participation. Les professionnel·les se concentrent ainsi sur les dimensions pouvant réellement être transformées : les transitions, l'organisation de l'espace, les conditions de participation. Il ne s'agit plus de « guérir » l'enfant, mais de lui permettre de participer pleinement à la vie collective, ce qui allège la pression ressentie par les professionnel·les et renforce leur rôle.

Ce modèle répond aussi à un enjeu légal et éthique. Accueillir des enfants à besoins éducatifs particuliers en collectivité constitue une première expérience de citoyenneté et un cadre favorable au développement de tous, particulièrement avant l'école. L'inclusion n'est donc pas une option : elle constitue à la fois une obligation légale et un levier de qualité pour l'ensemble du groupe. Elle soutient les familles, renforce le partenariat éducatif et prépare chaque enfant à occuper pleinement sa place dans la société.

### **Développer une culture d'inclusion durable**

L'inclusion repose sur des leviers concrets : des repères et un vocabulaire partagé, un soutien clair des directions et des équipes, des outils pour adapter l'environnement et la valorisation des compétences existantes. La formation continue en la matière encourage la réflexion collective, renforce la posture professionnelle et la cohésion des équipes, et clarifie la différence entre « inclusion » et « intégration ». Elle soutient également la collaboration avec les familles et stimule le travail en réseau et en transdisciplinarité.

Pour l'AIPE, il est essentiel que tout le personnel partage une vision et un vocabulaire commun, observe et analyse les besoins du groupe et s'appuie sur la collaboration interprofessionnelle. Ancrer l'inclusion dans les pratiques permet de clarifier les rôles, d'éviter les incohérences, de prévenir l'isolement face aux situations complexes et de soutenir la prise de décision. Cette dynamique nécessite une inscription explicite dans les politiques institutionnelles et pédagogiques : objectifs annuels, projets de formation, projet pédagogique global. Les familles doivent être impliquées comme partenaires à part entière. Former les directions et les instances politiques locales est tout aussi crucial pour harmoniser les pratiques, soutenir la petite enfance et garantir la pérennité de l'inclusion. Les pratiques doivent être contextualisées selon les types d'accueil et articulées aux politiques locales et intercommunales. La présence des professionnel·les dans l'espace politique contribue à structurer une dynamique inclusive transversale et durable.

La prévention de l'épuisement professionnel constitue un enjeu à ne pas négliger. Elle repose notamment sur le soutien émotionnel, l'écoute des craintes et des difficultés, le partage des responsabilités et la mise en place de pratiques protectrices au sein des équipes éducatives. L'inclusion ne peut reposer sur la seule bonne volonté : elle exige une politique institutionnelle claire pour assurer sa pérennité et son efficacité.

Si la formation continue est indispensable, certains outils pratiques montrent que les équipes disposent déjà de nombreuses compétences L'observation de l'enfant au sein du groupe constitue en effet le cœur du métier des professionnel·les de l'enfance : elle permet de comprendre les interactions, d'identifier les besoins, les ressources et les ajustements nécessaires au quotidien. L'enjeu réside dans

la prise de conscience de ces compétences et dans la déconstruction des appréhensions que peut susciter l'inclusion. Cette prise de conscience doit se faire à tous les niveaux – institution, administration communale et cantonale, autorités politiques – afin d'assurer aux équipes les ressources nécessaires. Des conditions-cadres adéquates sont nécessaires, notamment en termes de temps disponible pour la réflexion et l'analyse de pratiques ainsi que pour la collaboration avec les familles.

Enfin, l'éducation inclusive doit s'inscrire dans l'ensemble du parcours de l'enfant et ne pas s'interrompre après la petite enfance. Une alliance éducative solide avec les parents joue ici un rôle central. Concevoir des environnements inclusifs dès la petite enfance permet aux parents de porter les valeurs de cette vision dans les autres institutions fréquentées par l'enfant (école, accueil parascolaire, activités périscolaires). L'accueil de la petite enfance constitue ainsi un ancrage essentiel et un levier durable pour favoriser l'inclusion et la participation citoyenne de tous les enfants, renforçant la reconnaissance du champ dans son ensemble.

### Pro Enfance et ses rencontres en ligne

Crée en 2014, la plateforme Pro Enfance réunit une diversité d'acteurs romands de l'accueil de l'enfance : organisations professionnelles, collectivités publiques, institutions de formation, structures d'accueil, etc. Depuis sa fondation, l'association met en lumière les défis liés à l'accueil de l'enfance en dressant des états des lieux ; elle fait connaître les enjeux et les métiers de l'enfance et contribue à une vision commune du champ ; elle porte la voix de la Suisse romande sur le plan national.

Forte des compétences et expertises réunies dans son réseau, Pro Enfance s'engage, de façon complémentaire, à proposer des services d'appui aux acteurs locaux, sous forme de conseil, d'accompagnement de projets, de mise en réseau et d'échanges d'expériences. Dans cette perspective, les « Rencontres en ligne Pro Enfance » proposent des partages de pratiques et des éclairages concrets pour développer l'accueil de la petite enfance et l'accueil parascolaire, collectif et familial, à l'échelle locale. Elles sont destinées principalement aux communes, villes et organismes régionaux, et sont également ouvertes aux directions de structures intéressées. Il est possible de proposer des thématiques par courriel à [info@proenfance.ch](mailto:info@proenfance.ch).